

→→→ Possibilités forestières 2024-2028

Mise à jour de décembre 2023 – Feux de forêt

Synthèse régionale des résultats

Abitibi-Témiscamingue

Les possibilités forestières de deux unités d'aménagement sont mises à jour suite aux feux de forêt de 2023.

Les possibilités forestières des sept unités d'aménagement ont été mises à jour pour la période 2023-2028.

Faits saillants

Une baisse de 88 700 m³/an est observée par rapport aux possibilités forestières 2023-2028 pour les unités d'aménagement 084-51 et 084-62. Cette baisse s'explique par les feux de forêt qui ont affecté 91 950 hectares de forêt destinés à l'aménagement forestier à l'été 2023.

Une baisse de 98 100 m³/an est observée par rapport aux possibilités forestières 2018-2023. Cette baisse s'explique principalement par :

- ▶ le retrait du volume provenant des lisières boisées riveraines
- ▶ la mortalité associée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (- 60 200 m³/an)
- ▶ l'application d'une partie de la baisse des possibilités forestières déterminées en 2016
- ▶ l'ajustement aux pentes abruptes à l'aide de la cartographie LiDAR.

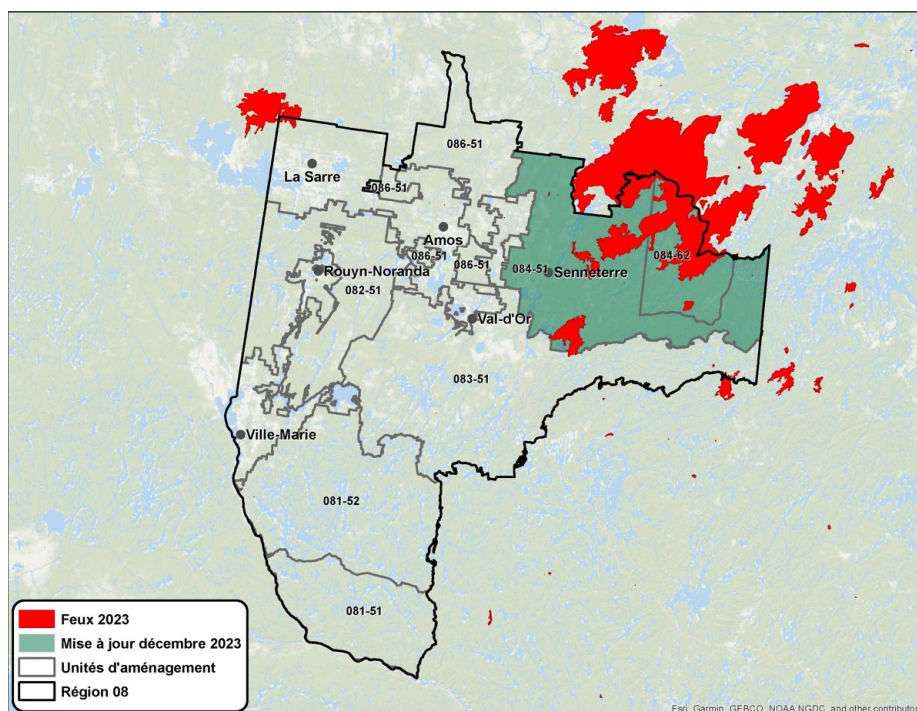
En contrepartie, la prise en compte des mesures d'harmonisation avec les communautés autochtones a été remplacée par une subdivision territoriale des possibilités forestières.

La protection de 11 400 hectares pour l'aire protégée Chicobi annoncée en juin 2022 dans l'unité d'aménagement 086-51 (- 10 300 m³/an) a été intégrée dans la mise à jour de mars 2023.

La superficie destinée à l'aménagement a diminué de 10 % depuis la période 2018-2023 principalement en raison du retrait des lisières boisées riveraines, d'une gestion différente des superficies peu productives, l'ajustement aux pentes abruptes et de l'ajout de l'aire protégée Chicobi.

Le plan de rétablissement de l'habitat du caribou forestier actuellement en vigueur est intégré dans les possibilités forestières présentées.





Description du territoire

Superficie totale des unités d'aménagement	4 785 020 hectares	
Superficie destinée à l'aménagement forestier	2 720 610 hectares	57 %

Les unités d'aménagement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue sont situées dans les domaines bioclimatiques de l'érablière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau blanc et la pessière à mousses.

Possibilités forestières pour la période 2024-2028

Périodes	Possibilités forestières 2024-2028 en volume marchand brut (m³/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2024 - 2028	2 352 700	123 700	28 300	137 500	531 400	611 800	128 300	148 700	26 400	4 088 800
2023 - 2028	2 423 500	123 800	28 300	137 500	539 200	621 400	128 300	149 100	26 400	4 177 500
Écart	-3%	0%	0%	0%	-1%	-2%	0%	0%	0%	-2%

Les informations suivantes ne sont pas mises à jour suite à la modification des possibilités forestières qui seront en vigueur à compter du 1^{er} avril 2024. Elles sont donc maintenues.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Travaux sylvicoles commerciaux (ha/an)		
	Coupes totales	Eclaircie commerciale SEPM	Coupes partielles
2023 - 2028	26 150	1 390	6 650
2018 - 2023	26 130	1 360	6 430
Écart	0%	2%	3%

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

Périodes	Plantation	Regarni	Éducation et entretien
2023 - 2028	7 200	1 410	8 460
2018 - 2023	7 200	1 410	8 460
Écart	0	0	0

Particularités liées aux activités d'aménagement forestier

Les travaux sylvicoles prévus à la stratégie d'aménagement requièrent un investissement annuel de **22 745 400 \$**. Le budget est identique à celui de la période 2018-2023.

Au niveau des travaux commerciaux, une augmentation des superficies à réaliser au niveau des éclaircies commerciales et des coupes partielles dans le sud de la région est constatée.

Au niveau des travaux non commerciaux, la stratégie d'aménagement demeure la même qu'en 2018-2023.

Recommandations du Forestier en chef

Recommandations	Volume
Ne pas attribuer le volume identifié tant que les modalités liées à la certification forestière sont en vigueur	- 29 000 m ³ /an
Les possibilités forestières provenant d'un secteur appelé « Hunter's Point », où les communautés Wolf Lake First Nation et Kebaowek First Nation effectuent des activités multiressources ne doivent pas être transférées ou récoltées dans d'autres secteurs de l'unité d'aménagement 081-52.	44 200 m ³ /an

Autres particularités liées à l'aménagement durable des forêts

Les modalités prévues au calcul des possibilités forestières permettent de prendre en compte les objectifs locaux et régionaux, tout en respectant les lois et les règlements en vigueur. L'intégration de ces éléments procure d'autres bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Autres particularités liées à l'aménagement forestier durable

L'unité d'aménagement 084-62 fait partie de l'*Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec*

Cinq unités d'aménagement sont certifiées selon la norme *Forest Stewardship Council*

Prise en compte des aires protégées décrétées et des territoires d'intérêt

Intégration de cibles liées aux vieilles forêts et aux forêts en régénération

Maintien ou augmentation des peuplements à structure complexe

Conservation des habitats de qualité pour les espèces sensibles à la fragmentation

Maintien de legs biologiques au sein des coupes totales

Répartition spatiale des interventions selon l'approche par compartiments dans la sapinière pour quatre unités d'aménagement

Documentation complémentaire

Les décisions pour chacune des unités d'aménagement et des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet du Forestier en chef.

Mise à jour le 18 décembre 2023